



N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-EDMOND-DE-GRANTHAM

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Edmond-de-Grantham, tenue le 5 août 2020, à 19h30, à la salle du conseil située au chalet des loisirs au 1393, rue Notre-Dame-de-Lourdes, à Saint-Edmond-de-Grantham.

Sont présents les conseillers suivants:

Siège # 1		Siège # 2	M. Steve Courchesne
Siège # 3	M. Jules Lafleur	Siège # 4	M. Christian Lupien
Siège # 5		Siège # 6	

Sous la présidence de Monsieur Robert Corriveau, maire

Absence : M. Richard Kirouac, Mme Branda Cotton et M. Samuel Lanoie

M. Donald Brideau, directeur général et secrétaire-trésorier agit à titre de Secrétaire d'assemblée à cette séance.

1. Ouverture de la séance

Le maire, M. Robert Corriveau, constate le quorum à 19 h 30 et déclare la séance ouverte.

2. Adoption de l'ordre du jour

Le maire procède à la lecture de l'ordre du jour.

**(2020-08-001) Il est proposé par : Jules Lafleur
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

D'ADOPTER l'ordre du jour et de reporter le point 8.

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2020 à 19h30

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits, le secrétaire de la séance est dispensé d'en faire la lecture.

**(2020-08-002) Il est proposé par : Steve Courchesne
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

D'APPROUVER ET D'ADOPTER, le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2020 à 19h30.

4. Suivi au procès-verbal

Le directeur général Donald Brideau, mentionne que toutes les résolutions ont été traitées et transmises à qui de droit.

5. Présentation et adoption des comptes à payer

Le directeur général, Donald Brideau, dépose à cette séance du conseil la liste des incompressibles ainsi que la liste des comptes à payer, et le montant des salaires et charges sociales versés, à savoir :

TOTAL DES SALAIRES ET CHARGES JUILLET 2020 :	17 569.18 \$
TOTAL DES COMPTES À PAYER :	76 826.46 \$
TOTAL DES INCOMPRESSIBLES :	25 051.03 \$
GRAND TOTAL :	119 446.67 \$



N° de résolution
ou annotation

**(2020-08-003) Il est proposé par : Christian Lupien
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE les comptes suivants soient approuvés et que le directeur général soit autorisé à faire les paiements.

6. Présentation du rapport du maire et celui des comités municipaux

Maire : Il n'y a pas eu de séance du conseil des maires en juillet.

Rapport des Loisirs : Aucun

Comité de Surveillance : Il y aurait des rodeurs sur le territoire et mentionne qu'il faut être vigilant. M. Luc Lafleur s'est fait voler chez lui.

7. Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versements de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

**(2020-08-004) Il est proposé par : Steve Courchesne
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés vérifiables et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles;

8. Adjudication Contrat de déneigement des voies de circulation

Reporté

9. Travaux d'asphaltage de la rue Victoria

CONSIDÉRANT QUE les propriétés sont construites sur la rue Victoria;



N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu deux offres à la suite de l'appel d'offres sur invitation;

**(2020-08-005) Il est proposé par : Jules Lafleur
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE la municipalité octroie le contrat d'asphaltage de la rue Victoria à l'entreprise Vallières Asphalte Inc. au montant total de 40 555 \$ plus les taxes applicables.

QUE tous les devis et documents de l'appel d'offre font parties intégrantes du contrat.

QUE le maire et le directeur général sont autorisés à signer le contrat.

10. Divers travaux de réfection de la chaussée 2020

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'asphaltage sont requis sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu trois offres à la suite de l'appel d'offres sur invitation;

**(2020-08-006) Il est proposé par : Christian Lupien
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE la municipalité octroie le contrat de divers travaux de réfection de la chaussée 2020 à l'entreprise Vallières Asphalte Inc. au montant total de 39 702 \$ plus les taxes applicables.

QUE tous les devis et documents de l'appel d'offre font parties intégrantes du contrat.

QUE le maire et le directeur général sont autorisés à signer le contrat.

11. Musée National de la photographie Desjardins – Escapade photo

ATTENDU QUE le musée national de la photographie Desjardins a développé le projet Escapade photo;

CONSIDÉRANT QUE le projet Escapade photo vise à faire découvrir la MRC de Drummond de façon divertissante à travers le patrimoine en images d'hier à aujourd'hui;

CONSIDÉRANT QUE le musée défraie le coût du panneau et de l'installation et qu'aucun frais sera à la charge de la municipalité;

**(2020-08-007) Il est proposé par : Steve Courchesne
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE la municipalité autorise l'installation d'un panneau d'affichage par le musée national de la photographie Desjardins sur le terrain du carrefour citoyen à proximité du chemin à l'arrière de la scène.

12. Comité des loisirs – transfert des biens

ATTENDU QUE Loisirs Saint-Edmond-de-Grantham, lors de l'assemblée générale du 5 février 2020, a mandaté la présidente Denise Métivier pour faire les démarches pour entreprendre la dissolution de L'OSBL;

ATTENDU QUE Loisirs Saint-Edmond-de-Grantham possède du matériel et des jeux, un solde à leur compte de banque d'environ 4 000\$, une Zamboni, un tracteur de marque John Deer 2305 avec gratte de 54 pouces et souffleur de marque Econo (Normaid) 48 pouces;

CONSIDÉRANT QUE Loisirs Saint-Edmond-de-Grantham veut donner tout leur avoir à la municipalité de Saint-Edmond-de-Grantham;

**(2020-08-008) Il est proposé par : Christian Lupien
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE la municipalité accepte le don de Loisirs Saint-Edmond-de-Grantham.



N° de résolution
ou annotation

QUE le directeur général est autorisé à signer tous les documents requis pour le transfert des biens, dont le certificat d'immatriculation du tracteur John Deere 2305.

13. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2020-01 – lot 5 466 319

Le directeur général explique l'objet de la demande et l'emplacement des lieux. Les gens dans la salle sont invités à poser leurs questions ou commentaires.

CONSIDÉRANT QUE le terrain a une superficie de 5000 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE la profondeur du terrain est de 55.58 mètres;

CONSIDÉRANT QU'au niveau du plan d'urbanisme, la densité d'occupation au sol est respectée;

CONSIDÉRANT QUE l'usage résidentiel est autorisé;

CONSIDÉRANT QUE les situations actuelles causent un préjudice sérieux au demandeur;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucun préjudice fait au voisinage;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif de la municipalité est favorable à l'acceptation de la présente demande;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié le 15 juillet 2020;

**(2020-08-009) Il est proposé par : Jules Lafleur
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE la municipalité autorise la demande de dérogation mineure au règlement de lotissement qui vise à réduire la profondeur du lot de 75 mètres à 55.58 mètres.

14. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2020-02 – lot 5 464 983

Le directeur général explique l'objet de la demande et l'emplacement des lieux. Les gens dans la salle sont invités à poser leurs questions ou commentaires.

CONSIDÉRANT QUE le terrain initial a une superficie de 14 218.4 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QU'au niveau du plan d'urbanisme, la densité d'occupation au sol est respectée;

CONSIDÉRANT QUE l'usage résidentiel est autorisé;

CONSIDÉRANT QUE la situation actuelle cause un préjudice sérieux au demandeur;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucun préjudice fait au voisinage;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif de la municipalité est favorable à l'acceptation de la présente demande;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié le 15 juillet 2020;

**(2020-08-010) Il est proposé par :
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE la municipalité autorise la demande de dérogation mineure au règlement de lotissement qui vise à réduire la superficie du terrain # 1 de 4000 m² à 3024.7 m².

QUE la municipalité autorise la demande de dérogation mineure au règlement de lotissement qui vise à réduire la superficie du terrain # 2 de 4000 m² à 3321.2 m².

QUE la municipalité autorise la demande de dérogation mineure au règlement de lotissement qui vise à réduire la superficie du terrain # 3 de 4000 m² à 3354.5 m².

15. Correspondance

- PAVL – volet PPA, aide financière de 16 500\$
- Communiqué - Inspection sécurité incendie 2020-2021

16. **Varia**

Aucun

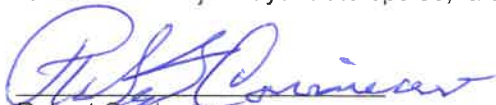
17. **Période de questions**

Les personnes présentes sont invitées par le maire M. Robert Corriveau, à poser leurs questions conformément au règlement de la municipalité.

18. **Levée de l'assemblée**

**(2020-08-011) Il est proposé par : Jules Lafleur
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE l'ordre du jour ayant été épuisé, la séance est levée à 19 h 55.



Robert Corriveau
Maire



Donald Brideau
Secrétaire-trésorier

Le maire, M. Robert Corriveau, par la signature de ce procès-verbal, est en accord avec toutes les résolutions et décide de ne pas exercer son droit de veto.

Certificat de crédits

Je, soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par les présentes qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées durant la présente séance.



Donald Brideau
Secrétaire-trésorier

